Annexe 2

FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT
chargé(e) des ressources humaines, du développement durable et directeur/rice délégué(e) du dispositif hébergement et accompagnement médicalisé.

CORPS DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

Cotation de la part fonctions de la PFR :

2,6 (classe Normale) ou 2,7 (hors classe)
+ 0.20 pour exercice multi-sites

I – INFORMATIONS SUR L'ETABLISSEMENT

Nom et raison sociale de l'établissement **:**

EPMS de L'Anjou (Etablissement Public Médico-Social de l'Anjou)

Adresse complète :

EPMS de l'Anjou

602 route de Segré,

POUANCE –

49420 OMBREE d'ANJOU

Adresse site internet *:* https://epms-anjou.fr

Type d'établissement **:**

L'EPMS de l'Anjou est un établissement public médico-social départemental autonome et multi-sites.

Il dispose actuellement de 14 établissements et services :

Etablissement pour adultes en situation de handicap ☒
Deux ESAT, un SAVS, un EANM (FV, SA-ESAT, Habitat accompagné, CAJ), un FAM, , deux MAS, une Equipe Mobile Ressources

Etablissement pour enfants en situation de handicap ☒
Un IME- Un SESSAD – et un PCPE

ETABLISSEMENT / SERVICES	DATE DE L'ARRETE OU CONVENTION	NOMBRE DE PLACES AUTORISEES	NOMBRE DE PLACES FINANCEES
EPMS de l'Anjou	**Effectif à partir du 1er Janvier 2020**	**263**	**249**
Partie ARS	30/12/2019	225	211
Délibération Conseil départemental	09/12/2029	49	48
Dispositif Adolescents / Jeunes adultes		**67**	**67**
IMEP Les Sables (Beaufort)	08/03/2020	15	15
SESSAD Les Sables (Trélazé)	08/03/2010	52	52

Annexe 2

	PCPE (Trélazé)	22/03/2021	8 file active	8 file active
Les ESAT			**53**	**53**
	ESAT La Bréotière	08/03/2010	35	35
	ESAT La Verzée (Pouancé)	02/02/2010	18	18
Plateforme Pouancé			**48**	**48**
	SAVS	23/07/2007	8	8
	EANM **Foyer de vie** **CAJ de Tressé** **Habitat Accompagné** **SA ESAT**	13/04/2022	 22 7 3 1	 22 7 3 1
	FAM Pouancé	30/11/2012	11	11
Plateforme MAS		**20/12/2019**	**79 à minima**	**80**
	MAS Les Sables (Beaufort)		25 en Hébergement 5 en Accueil de jour	20 en Hébergement 5 en Accueil de jour
	MAS de l'Oudon (Segré)		49 en Hébergement	49 en Hébergement
	EMR		20 file active	6

Direction commune ou autres coopérations (indiquer les établissements liés par convention, et les projets de regroupement):

L'EPMS de l'Anjou est un « Organisme public autonome visant à répondre aux besoins, à l'épanouissement et à l'inclusion d'enfants et d'adultes en situation de handicap par une offre diversifiée et coordonnée de prestations personnalisées en Anjou ».

Les établissements et services autorisés gérés par l'EPMS afin de mener cette mission d'accompagnement des personnes se situent sur l'ensemble du département du Maine et Loire.

Les fonctions supports sont organisées de manière transversale (Ressources Humaines, Achat, démarche qualité, travaux et maintenance, fonction comptable et budgétaire)

L'EPMS est lié avec d'autres établissements sur des projets spécifiques (ESMS Numérique, C 360, Service de santé au travail, PFRA- Handicap)

L'EPMS est né de la fusion de l'EPMS ESPACES du GCSMS ESAPCES et de l'ESAT la Bréotière au 1er janvier 2020.

L'équipe de direction comprend le chef d'établissement, un directeur adjoint et une responsable qualité

Les projets actuellement en cours :

- Le déploiement du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)

- la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier

- L'ouverture d'un accueil de jour et de 2 places d'hébergement séquentiel/ temporaire sur une des deux MAS

- Mise en place d'un nouveau circuit du médicament pour les structures d'hébergement du Haut Anjou

- La réponse à un appel à projet du Département, pour la transformation et le développement de l'offre adulte

- La préparation des services à l'évaluation HAS

Cng-publications.D3S@sante.gouv.fr

Annexe 2

Les priorités institutionnelles :

Sur le pôle Education, Soins et Accompagnement :

Le passage en dispositif DAME

Sur le pôle emploi et vie professionnelle :

Mise en œuvre du plan de transformation des ESAT et évolution des ateliers

Sur le pôle Habitat et vie sociale :

Pérennisation de l'habitat accompagné,

Sur le pôle hébergement et accompagnement médicalisé :

Pérennisation de l'EMR par transformation en dispositif EMR-SAMSAH

Mise en place d'un pôle médical commun aux structures médicalisées

Poursuite de l'accompagnement des équipes sur les pratiques liés au TSA

Concernant les ressources humaines :

Consolidation de l'organisation déployée depuis la fusion

Instauration d'une nouvelle organisation de mise en œuvre du plan de formation

Mise en place du logiciel gesform

Evaluation de l'expérimentation du service de santé au travail

Réactualisation des lignes directrice de gestion

Concernant les fonctions supports :

Pousuivre la démarche de sécurisation du SI

L'optimisation des achats

L'approche en comptabilité analytique

Le suivi de la maintenance

Personnels présents au sein de l'établissement :

Effectif global au 1/01/2023 : 174 ETP

Dont :

- personnels administratifs et techniques :33 ETP

-personnels médicaux (tous statuts confondus) : 0.5 ETP

-personnels soignants :117 ETP

-personnels sociaux et éducatifs :39 ETP

Cf organigramme général ci-joint

Cng-publications.D3S@sante.gouv.fr

Annexe 2

Données financières :

	2020	2021	2022
Recettes réalisées	12274202	13468588	14505256
Dépenses réalisées	11840245	13221262	14639143
Résultats	433956,54	247325,95	-133887,42

La trajectoire financière de l'EPRD sur la durée du CPOM reste très largement positive malgré un déficit sur l'année 2022.

II – PRESENTATION DU POSTE

Intitulé du poste et missions attachées à ce poste :

Directeur/rice adjoint(e) chargé(e) des ressources humaines, du développement durable et directeur/rice délégué(e) du dispositif hébergement et accompagnement médicalisé.

Sous l'autorité du chef d'établissement, le Directeur/trice adjoint/e a en charge l'organisation et la gestion des services qui lui sont rattachés, le suivi des activités, l'encadrement des équipes en lien avec les responsable des sites (Cadres Socio-Educatifs ou Cadres de Santé), les projets de transformation ou d'évolution de structures ou services, la mise en place d'outils et la gestion des situations particulières des usagers et des familles et la participation aux instances du site (réunions institutionnelles, CVS notamment)

En tant que directeur des ressources humaines :

Il définit en lien avec la directrice, la stratégie RH de l'établissement

Il formalise, met en œuvre et évalue les lignes directrices de gestion

Il conçoit et met en œuvre une politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), en conformité avec les évolutions stratégiques inscrites dans le projet d'établissement et en cohérence avec les indicateurs sociaux (mobilité, formation, pyramide des âges etc…).

Il définit une politique de conditions de travail et de sécurité au travail et anime le comité QVT.

Il prépare et organise les instances (CSE, CAPL, conseil de discipline, Dialogue social, comité QVT) et les échanges avec les représentants des personnels. Il organise le dialogue social et coordonne les actions visant à la résolution des conflits sociaux. Il assure le suivi des indicateurs de fonctionnement ou de climat social avec la directrice, les cadres de service et les représentants des personnels. Il coordonne la politique de formation de l'établissement.

Il suit les tableaux de bord, déclinés, le cas échéant, par pôle et par catégorie de personnel.

Il établit le rapport social unique de l'établissement.

Il élabore, actualise et suit les règles de gestion, en conformité à la réglementation en vigueur

Il rédige des notes, procédures et protocoles en lien avec la stratégie RH

En tant que directeur du développement durable,

Il impulse la démarche RSO (responsabilité Sociétale des Organisations) au sein de l'établissement.

Il réalise un diagnostic des pratiques.

Il co-construit une feuille de route, suit et anime la démarche.

Annexe 2

En tant que directeur délégué de dispositif :

Les sites concernés sont les suivants :

Pouancé		Nb de places
	FAM Pouancé	11
MAS		**80**
	MAS Les Sables (Beaufort)	22 en Hébergement (dont 2 AT/AS) 5 en Accueil de jour
	MAS de l'Oudon (Segré)	47 en Hébergement (dont 2 AT)
	EMR	6
TOTAL		**91**

Il décline les orientations du pôle conformément au projet d'établissement et aux orientations de la direction générale

Il rédige, anime, coordonne la rédaction du projet de pôle et des projets d'établissement et de services

Il assure la coordination entre le pôle et les directions fonctionnelles.

Il suit l'activité et l'utilisation des ressources ainsi que les indicateurs de performance et de qualité

Il adapte l'offre de service aux besoins des personnes accueillies et de leurs familles, et propose des axes de développement / transformation de l'offre

Il gère les situations RH propres au pôle, gère et préserve l'équilibre financier des services confiés en responsabilité.

Il anime la commission d'admission MAS-EMR, animer le groupe ressources TSA.

Il représente l'établissement auprès des partenaires (Ex : plateforme de répit des aidants- handicap)

Position dans l'organigramme de direction : Le DA est placé sous la responsabilité hiérarchique directe de la directrice générale.

En tant que membre de l'équipe de direction, le directeur adjoint participe et est force de proposition sur la stratégie d'évolution de l'EPMS de l'Anjou.

Il participe aux gardes administratives

Expérience professionnelle appréciée : dans le domaine RH et dans le secteur du Handicap

Connaissances particulières requises/prévues :

Connaissances approfondies des politiques sanitaires et sociales et des différentes formes de prise en charge (à domicile et en institution)

Connaissance sur les déterminants liés au vieillissement de la population, de la perte d'autonomie et des conditions de prise en charge médicale et sociale dans un cadre territorial

Techniques de conduite du changement, de gestion de projets de négociation et de gestion de conflits.

Compétences professionnelles requises/prévues :

Cng-publications.D3S@sante.gouv.fr

Annexe 2

Savoir appliquer et faire appliquer le cadre législatif et réglementaire et les grandes priorités sanitaires, médico-sociales et sociales nationales et territoriales.

Avoir une vision stratégique des évolutions du système sanitaire, social et médicosocial et savoir positionner l'établissement dans des réseaux médico-sociaux au sein des territoires.

Savoir diriger, arbitrer et prendre des décisions en s'appuyant sur une capacité de jugement.

Savoir expliquer la stratégie, la faire partager, en définir les implications et les déclinaisons.

Savoir gérer la complexité du jeu des acteurs dans les relations internes et externes.

Savoir adapter son établissement aux contraintes financières dans un objectif de maintien de la qualité des prestations et des conditions de vie au travail des agents.

Savoir susciter l'adhésion des équipes en interne comme de celui des partenaires en externe.

Savoir se diriger dans un environnement complexe.

Autres informations pratiques concernant le poste (*ex : poste faisant actuellement l'objet d'un intérim, absence de logement de fonction, etc.) :*

Absence de logement de fonction.

Mise à disposition d'un véhicule de fonction

III - ORGANISATION DES ENTRETIENS DE RECRUTEMENT

Personne(s) à contacter (nom, prénom, tél [ligne directe], portable, E Mail)

Mansouri Solène, 06-78-83-02-18- s.mansouri@edla.fr

Renseignements relatifs aux modalités d'accès à l'établissement :

Par la route : route départementale Angers-Rennes